



PERF Arbitrage

04 73 40 78 55

perf.arbitrage@univ-bpclermont.fr

BP 104 - 63172 Aubière Cedex

<http://perf.arbitrage.univ-bpclermont.fr>

Procès verbal du conseil de gestion **du PERF Arbitrage du 3 Juillet 2014**

Clermont-Ferrand– UFR STAPS

Présents (par ordre alphabétique) : Alain BUSSIERE, Eric Doré, Pascale DUCHE, Joël DUME, Jean-Raphaël GAITEY, Isabelle PERIN (invitée), Géraldine RIX-LIEVRE, Alain SARS

Excusés (par ordre alphabétique) : Mathias BERNARD, Nathalie COLLIN (procuration donné à Jean Raphaël GAITEY), Christine DULAC-ROUGERIE, Sabine FOUCHER, Pascal GARIBIAN (procuration donnée à Alain SARS), Jérôme GUICHARD (invité), Didier MENE (procuration donnée à Joël DUME), Jacques QUANTIN (invité), Marie-Christine TOCZEK (procuration donnée à Géraldine RIX-LIEVRE), Georges VIGARELLO

1. Approbation du procès verbal du conseil de gestion du 23 Octobre 2013

En l'absence de remarques particulières d'opposition, le procès verbal du conseil de gestion du 23 Octobre 2013 est approuvé à l'unanimité (11 voix).

2. Présentation du compte financier et affectation des résultats

Isabelle PERIN, agent comptable de l'Université Blaise Pascal, informe qu'il faudra, l'an prochain, prévoir une certification individuelle du compte financier de la fondation par un commissaire aux comptes. Cette certification par un auditeur externe indépendant a un coût qu'il faudra intégrer dans le budget provisoire. Géraldine RIX-LIEVRE indique qu'il avait été convenu avec le président de l'Université que le financement par l'Université du coût du commissaire aux comptes constituerait un apport de l'UBP à sa fondation.

Isabelle PERIN rappelle que le conseil d'administration a approuvé le budget de la fondation, budget qui n'a pas fait l'objet de modification en cours d'exercice. Géraldine RIX-LIEVRE informe que la DBM, votée lors du dernier conseil de gestion, n'est pas remontée correctement à la DAF et par conséquent, n'a pu avoir lieu. Les prévisions 2013 de recettes et de dépenses s'élèvent à 126 000 € et de 6000€ d'investissement. Le taux d'exécution s'établit à 96 % pour les recettes et à 69% pour les dépenses.

	Prévision budgétaire 2013	Exécution 2013	ratio d'exécution budgétaire
Recettes	126 200	121 271	96%
Dépenses	126 200	87 112	69%
fonctionnement	64 200	40 352	63%
personnel	56 000	46 761	84%
investissement	6 000	0	0%

Les dépenses de fonctionnement et de personnel progressent par rapport à l'année 2012 qui était la première année d'exécution dans le cadre d'une comptabilité distincte. L'exercice 2013 dégage un excédent de 34 158€.

	Exécution 2012	Exécution 2013
Recettes	146 250	121 271
Dépenses	31 786	87 112
fonctionnement	11 036	40 352
personnel	20 750	46 761
Résultat net	114 464	34 158

En 2012, la fondation n'a connu que 3 mois de fonctionnement. L'ouverture du niveau 2 de l'option a eu lieu en 2013-2014 et celle du niveau 3 est prévue en 2014-2015. Le delta important est donc liée à la mise en place progressive des formations alors que le budget lui est stable.

Eric DORE interroge la différence de recette entre les 2 années. Géraldine RIX-LIEVRE précise qu'il s'agit d'un ajustement avec l'UFR STAPS, au niveau du DU Sport de Haut Niveau et Arbitrage. Des reliquats des années précédentes ont été reversés au PERF.

Tableau récapitulatif

	PERF Arbitrage
<i>Chiffres de la balance comptable</i>	
Comptes de charges (classe 6)	81 767
Comptes de produits (classe 7)	91 021
<i>Résultat des classes 6 et 7 (hors prestations internes)</i>	9 254
comptes 186	5 346
comptes 187	30 250
<i>Résultat des prestations internes</i>	24 904
dépenses de fonctionnement (cl 6 + compte 186)	87 112
recettes de fonctionnement (cl 7 + compte 187)	121 271
<i>Résultat global (cadre 4 du CF 2013)</i>	34 158
évolution du fonds de roulement en 2013	34 158

Les prestations internes représentent les flux entre l'Université et la fondation. Le résultat global est de 34 158€. Le Conseil d'Administration a décidé l'affectation en réserve de ce résultat.

Le Conseil s'interroge sur la possibilité pour la Fondation de placer ce fonds de roulement.

Pascale DUCHE rappelle que le budget de la fondation étant intégré à celui de l'Université, il faudrait donc demander une avance de trésorerie pour pouvoir placer ce fond. La question sera étudiée et soumise à nouveau au Conseil de Gestion.

Le compte de financier et l'affectation en réserve sont votés à l'unanimité. (11 voix)

3. L'option « Arbitrage sportif »

a) Bilan de l'année universitaire 2013/14

16 étudiants ont suivi l'option au cours de l'année 2013/14 :

- 8 arbitres de rugby, 8 arbitres de football
- 1 en L2 Droit, 1 en L1 Anglais, 2 en L1 Economie, 6 en L1 de STAPS, 1 en L2 LEA, 1 en L2 STAPS, 1 en L3 Mathématiques, 2 en L3 STAPS et un en Master SIMIP

Les résultats universitaires ont été les suivants:

- 3 abandons : 1 précoce en octobre, 2 en cours d'année
- 3 réorientations accompagnées par le PERF Arbitrage
- 5 étudiants admis en première session
- 5 étudiants doivent passer des examens en seconde session

Au niveau de l'arbitrage, un étudiant, Thomas DELEUZE, a obtenu le titre de Jeune Arbitre de la Fédération, tandis que deux autres, Aldric CHANCIoux et Anthony SANCHEZ sont devenus candidats JAF. En rugby, Benjamin ASSIE a terminé 2^{ème} au concours du jeune arbitre de la Fédération.

Dans l'enquête de satisfaction menée auprès des étudiants, la plupart d'entre eux témoignent d'un sentiment de progrès dans leur pratique et réflexion sur l'arbitrage.

Les points forts de l'option sont :

- l'approche scientifique et transversale de l'arbitrage;
- l'utilisation de la vidéo;
- la réalisation d'un projet dans et pour l'Arbitrage;
- les échanges avec d'autres arbitres

Les améliorations à envisager sont :

- distinguer l'option d'une section sportive dans sa présentation;
- proposer des temps de préparation physique;
- augmenter le nombre de séminaires et aider à la préparation des examens fédéraux;
- ré-envisager l'arbitrage « à l'entraînement »

En termes d'organisation :

- Les séminaires ont facilité la planification des enseignements même s'il faut revoir la répartition sur l'année.
- La charte a permis des relations efficaces et sereines avec les composantes notamment les scolarités

D'un point de vue pédagogique, il faut noter :

- Un manque d'autonomie des étudiants néo-entrants dans l'utilisation des ressources en ligne
- Des accompagnements très différents des étudiants relativement à leurs projets dans et pour l'arbitrage qui impactent leurs résultats

Pascale DUCHE constate que le taux de réussite des étudiants du PERF est supérieur à la moyenne générale et souligne l'importance de l'accompagnement à la réorientation. L'accompagnement des

étudiants particulièrement poussé cette année a été coûteux en temps mais positif en termes de résultats.

b) Orientations pour l'année universitaire 2014/15

La première proposition émerge du bilan, elle concerne la préparation physique. Convaincus de sa pertinence, une discussion s'engage sur ce qu'il est possible de mettre en place pour répondre à la demande des étudiants. Un cours collectif et régulier pourrait être réalisé par un étudiant de L3 Entraînement sportif. A cela s'ajoutera un travail sur cette thématique avec Eric DORE notamment pour les étudiants en Niveau 2.

Le second point concerne la pertinence de l'arbitrage à l'entraînement dans sa forme actuelle et la manière dont il peut évoluer. Pour Joël DUME, l'arbitrage nécessite une situation de match que l'on ne retrouve pas à l'entraînement. Même si les membres du conseil sont attentifs à l'importance de l'intégration des arbitres dans des collectifs de joueurs (pour favoriser un bon relationnel et apporter dans les clubs une vision positive de l'arbitrage), une alternative doit être trouvée pour que ce temps soit un temps effectif d'arbitrage. L'investissement des arbitres de l'option dans l'arbitrage du sport scolaire et universitaire pourrait être une solution. Géraldine RIX-LIEVRE étudie la question.

La troisième question posée est celle du suivi des projets des étudiants. Comme le souligne Eric DORE, certains étudiants n'ont pas contacté leur tuteur. Pour pallier le manque d'autonomie de certains, peut être faudrait-il réfléchir à des situations plus incitatives. Joël DUME pense que la responsabilité des étudiants est en cause au vu de la grande disparité dans la réalisation des projets. Il constate aussi que les meilleures notes sont celle des étudiants qui avaient élaboré un vrai projet. Concernant le stage proprement dit, Géraldine RIX-LIEVRE souligne qu'ils sont longs à se mettre en place, sachant qu'elle n'autorise les étudiants à l'effectuer qu'une fois leur projet formalisé. Un cadrage peut-être plus directif semble nécessaire.

Enfin, en 2014/15, 2 étudiants rentrent dans le niveau 3 de l'option. Comme pour le niveau 2, ils n'auront pas 25h supplémentaires d'enseignement scientifique mais ce contenu scientifique sera introduit dans les cours de Théorie Arbitrage d'un point de vue transversal.

c) Compte rendu de la commission paritaire de recrutement

Le PERF Arbitrage a reçu 26 nouvelles candidatures :

- 7 arbitres de rugby, 19 arbitres de football dont 2 candidates féminines une dans chaque sport
- L'origine géographique des candidats est variée : Aquitaine (2); Auvergne (7); Bourgogne (1); Languedoc Roussillon (3); Mayotte (1); Midi Pyrénées (2); Centre (4); Limousin (1); Pays de la Loire (1); Rhône-Alpes (3) ; (1) Nord Pas de Calais
- Les formations demandées sont les suivantes :
 - 16 en STAPS (13 en L1; 1 en DEUST; 1 en L3 ; 1 en M2)
 - 2 en Droit (1 en L3 ; 1 en M2)
 - 1 en L1 Géographie, 1 en L1 Philosophie, 1 en LEA

3 à POLYTECH (1 en L1 ; 2 en L3),
1 en DUT GTE
1 en Hypokhâgne

Les critères de sélection sont restés identiques à l'année précédente :

- Implication des candidats dans l'arbitrage
- Projet universitaire et capacité à le mener
- Le lien entre le projet universitaire et professionnel et l'arbitrage.

Les demandes dans des formations particulières (DUT, classe préparatoire, Polytech) ont générées un débat en commission de recrutement. Ce débat a permis de réaffirmer la nécessité pour accueillir un étudiant au sein de l'option, que cette dernière soit valorisée (même si ce n'est pas à hauteur de 10 crédits en dehors des formations de Licence) au sein du cursus post-bac de l'étudiant.

Cette décision a entraînée des démarches auprès de l'IUT, du Lycée Blaise Pascal, de Polytech et des responsables du DEUST et du M2 de Droit Notarial. Elles ont permis de convenir d'une valorisation de l'option : (1) à hauteur de 10 crédits dans le DUT GTE et dans le DEUST, (2) à hauteur de 5 crédits en 1^{ère} année à Polytech, (3) au sein d'un supplément au diplôme en 3^{ème} année à Polytech, (4) en remplacement de l'EPS dans les classes préparatoires du Lycée Blaise Pascal. En revanche, il n'a pas été possible de convenir d'une valorisation de l'option au sein du M2 Droit notarial.

Des conventions sont en cours avec le lycée Blaise Pascal et avec l'Université d'Auvergne.

Au 3 juillet 2014, sur 26 candidatures, 18 sont acceptées, 4 refusées et 4 en cours d'examen.

d) Attribution des bourses au mérite et d'installation

Géraldine RIX-LIEVRE précise que l'attribution de bourses au mérite a pour but d'encourager et de distinguer les étudiants. Sa proposition est une bourse au mérite de 2 000 € valorisant la meilleure moyenne au diplôme et une bourse de 1 000 € pour encourager ceux qui valident leur année.

Ses bourses sont attribuées pour une poursuite d'études sous couvert de réinscription dans un cursus universitaire et d'assiduité aux examens. Les bourses sont distribuées en 2 temps : un 1^{er} versement à hauteur de 75% en octobre une fois les étudiants réinscrits à l'année supérieure et le 2nd de 25% en mai.

Eric DORE pointe le fait que les moyennes diffèrent fortement selon les cursus et filières. Il suggère de prendre comme critère le classement des étudiants. Une discussion s'engage sur l'intérêt de mettre en place des critères fixes ou d'évaluer les résultats au cas par cas selon les années. L'attribution de bourses à des étudiants obtenant leur année mais en 2^{ème} session est aussi sujet à débat.

Alain SARS s'interroge ensuite sur le fait que la totalité du montant prévu ne soit pas distribué. Il propose que la somme inscrite au budget soit partagée entre les étudiants. Géraldine RIX-LIEVRE rappelle que le montant dédié aux bourses est fixe (15 000€) mais que le nombre d'étudiants et de niveaux sont amenés à progresser. Par conséquent le principe proposé conduirait à une diminution automatique des bourses. De plus, il s'agit de distinguer les étudiants en fonction de leurs résultats.

Géraldine RIX LIEVRE indique que même si une partie du budget alloué aux bourses n'est pas versé aux étudiants, elle est utilisée pour le fonctionnement de l'option, donc au profit des étudiants également.

Concernant les bourses d'installation, l'objectif est d'aider des jeunes qui viennent s'installer en Auvergne pour suivre un cursus universitaire intégrant l'option « Arbitrage sportif ». Elles sont attribuées sur critères géographiques.

Géraldine RIX-LIEVRE propose de mettre au vote la proposition initiale et d'intégrer, l'année prochaine, un critère de classement.

La proposition est votée à l'unanimité (11 voix).

4. Informations sur les actions en cours :

a) Le DU « Sport de Haut-niveau et Arbitrage »

Les évolutions projetées ont été mises en œuvre :

*en termes d'organisation, nous avons planifié des séminaires d'une semaine :

- Un séminaire du 3-7 Février 2014 à Paris
- Un séminaire du 19-23 Mai 2014 à Clermont
- Un prochain séminaire du 17 au 21 Novembre à l'INSEP

*en termes de contenus :

- Les options complémentaires ont été proposées : l'Anglais a été choisi par 6 étudiants, la Préparation mentale par 2 étudiants.
- La valorisation et l'identification par les arbitres des compétences transversales développées dans et par l'arbitrage de haut niveau et transposables à d'autres secteurs d'activité qui devait devenir une des concentrations du DU, a d'ores et déjà fait l'objet de cours et de séances de travail.

L'enquête de satisfaction réalisée sur les 2 premiers séminaires indique que :

- Les arbitres sont largement satisfaits de la qualité des interventions et des échanges même s'ils regrettent l'absence d'arbitres de rugby
- Les journées restent denses, mais que la formule 2 fois une semaine par an est adaptée
- Il est important de lier les apports de connaissance à des mises en pratique
- Les interventions les plus appréciées sont la formation presse, les temps permettant le partage d'expérience

Joël DUME explique l'absence des arbitres de rugby par une difficulté à cerner les candidats. Pour le prochain DU, ce souci ne devrait pas se représenter, sachant qu'il y'a 7 semi-professionnels désormais. Géraldine RIX-LIEVRE ajoute qu'elle invitera des arbitres de rugby à participer au prochain séminaire pour répondre à la demande formulée.

Du point de vue des formateurs, deux autres points sont relevés :

- Une tension entre un apport de connaissance préétabli et un cheminement relatif à leurs questions
- Un challenge : trouver les modalités favorisant une production de groupe

Eric DORE revient sur le premier point et souligne la difficulté de conserver une approche transversale face à des questionnements qui s’ancrent dans des expériences et des connaissances pratiques différentes selon les sports. Géraldine RIX-LIEVRE évoque une gestion de groupe parfois compliquée par des vécus très différents.

b) Le premier colloque scientifique international sur l’arbitrage sportif

Le PERF organise le premier colloque international scientifique sur l’arbitrage du 22 au 24 septembre 2014. Le but du colloque est de constituer un réseau scientifique international afin d’accompagner l’arbitrage dans les défis qu’il doit relever.

Deux conférenciers reconnus ont été invités : Henning PLESSNER et Werner HELSEN qui travaille avec l’UEFA. Georges VIGARELLO doit réaliser la conférence d’ouverture.

Parallèlement à ces invitations, un appel à communication a été lancé ; son bilan est le suivant :

- 41 soumissions issues de 10 pays (en particulier France, Australie, Portugal, UK)
- 3 représentants de fédérations internationales
- 2 terrains privilégiés : football et rugby
- Différents ancrages disciplinaires : anthropologie, information- communication, physiologie, psychologie

En termes d’organisations, le calendrier est le suivant :

- 15 Juillet : Notification des acceptations, construction et diffusion d’un préprogramme, ouverture des inscriptions
- 20 Août : seconde diffusion, rappel pour les inscriptions, finalisation des négociations concernant la publication des actes
- Programmation des thématiques concernant la ou les tables rondes (l’arbitrage de demain, valorisation de l’arbitrage dans d’autres milieux)

Concernant le programme, Géraldine RIX-LIEVRE souhaite éviter les sessions parallèles et offrir des sessions assez longues permettant un temps de discussion. L’objectif est de parvenir à former un groupe de travail qui puisse constituer une structure pérenne. Outre les chercheurs, le colloque sera ouvert aux arbitres du DU et de l’option, aux étudiants de L3 Entraînement sportif, aux membres des fédérations, formateur comme encadrant. L’AFCAM, l’IRB, la NBA et SOUK ont été contactés. La question de la langue utilisée pour le colloque est ensuite abordée par Joël DUME et Alain SARS afin d’organiser la diffusion du colloque en interne. Si la langue de communication sera l’anglais, le PERF Arbitrage étudie les possibilités d’interprétariat pour offrir une traduction en français aux auditeurs.

Ce colloque doit être un acte fondateur. Il est important en tant que tel mais surtout relativement aux perspectives qu’il doit ouvrir. Il est envisagé de reconduire une manifestation de ce type tous les ans ou tous les deux ans avec une année de workshop intercalée. La création d’un journal scientifique dédié à l’arbitrage sportif est également à l’étude. A plus court terme, le colloque doit augmenter la diffusion des recherches : 1) des négociations sont en cours avec Cambridge University

Press pour la publication d'actes, 2) une mise en ligne des vidéos du colloque et du livre des résumés est également prévue.

5. Validation des intervenants dans les formations du PERF Arbitrage

Nom	Prénom	Profession	Employeur	Formation
ADDARIO	Laurence	Attachée de Presse	Groupe La Poste Agence de Communication et d'Information (ANCI) Auvergne-Limousin	DU
BIACHE	Marie-Joseph	Professeur des Universités	UFR STAPS-UBP	DU
BOUCHY	Jean-Marie	Formateur-Commercial	DARTFISH	DU
BOYER	Simon	Doctorant	Groupe La Poste, UFR STAPS Université Blaise Pascal	DU
BENOIT	Max	DTA	Comité de Rugby	Option Arbitrage
COUTAREL	Fabien	Maître de conférences	UFR STAPS-UBP	DU
DEPALLENS	Yves	Formateur-Commercial	DARTFISH	DU
DORE	Eric	Maître de conférences	UFR STAPS Université Blaise Pascal	DU; Option Arbitrage
DOSSEVILLE	Fabrice	Maître de conférences HDR	UFR STAPS-Université Basse Normandie	DU
DUME	Joël	Directeur Technique National de l'Arbitrage	FFR	DU ;Option Arbitrage
FERNANDEZ	Gabriel	Médecin du travail retraité	CNAM	DU
FONTAINE	Gilmour	Enseignant	Service Commun des Langues Vivantes, UBP	DU; Option Arbitrage
GENEBRIER	Vincent	Conseiller technique Régional	Ligue d'Auvergne	Option Arbitrage
HUISMAN	Léo	Journaliste	Midi Olympique	DU (table ronde)
LAVIS	Bernard	Formateur d'arbitres	FFF	Option Arbitrage
LOUVET	Benoit	Maître de conférences	Université de Rouen	DU
MATHOUX	Hervé	Journaliste	Canal +	DU (table ronde)
MASO	Freddy	Directeur Sportif du centre de formation de l'ASM	ASM	Option Arbitrage
METZ	LORE	Maitre de conférences	UBP	Option Arbitrage

Nom	Prénom	Profession	Employeur	Formation
RECOPE	Michel	Maître de conférences-HDR	UFR STAPS Université Blaise Pascal	DU
RIX-LIEVRE	Géraldine	Maître de conférences, HDR	UFR STAPS Université Blaise Pascal	DU; Option Arbitrage
SARS	Alain	Directeur Adjoint DTA	FFF	DU; Option Arbitrage
SIMON	Serge	Président de Provale-Consultant RMC	Provale	DU
TERFOUS	Fatia	Docteur en STAPS, ingénieur d'étude	UFR STAPS Université Blaise Pascal	DU et option Arbitrage
THOMAS	Frédérique	Enseignant	UFR STAPS Université Blaise Pascal	Option Arbitrage
VERGER	Michel	Enseignant	UFR STAPS Université Blaise Pascal	DU
TURPIN	Clément	Arbitre International et CTRA	FFF	Option
VERNEY	Julien	Maitre de conférences	UFR STAPS Université Blaise Pascal	Option Arbitrage
VAUTHIER	Christophe	Enseignant	FFBB- UFR STAPS-Université de Lille	DU

La validation des intervenants est votée à l'unanimité. (11 voix)

6. Les orientations du PERF Arbitrage pour 2015-2017

a) Bilan d'activité de deux années de fonctionnement

Concernant les formations, Géraldine RIX-LIEVRE revient sur l'évolution du DU avec la création des options complémentaires, une ouverture à l'international, et une centration sur la valorisation et l'identification par les arbitres des compétences construites dans et par l'arbitrage et leur transposition dans d'autres domaines.

Jean-Raphaël GAITEY pose la question de l'évolution des arbitres du DU et de leur ressenti sur l'apport de cette formation. La valeur ajoutée d'une formation continue reste difficile à mesurer d'autant que les premières promotions évoluaient à très haut niveau dans l'arbitrage. L'apport de la formation sera peut-être plus aisé à évaluer et à valoriser lors de leur reconversion. Des processus permettant l'évaluation d'un bilan à plus long terme seront étudiés.

Pour l'option, le nombre de candidatures croît, la diversité des formations au sein desquelles l'option « Arbitrage sportif » est valorisée augmente également et le retour des étudiants sur la formation est positif. Cependant, pour l'instant le caractère récent de la formation ne permet pas de bilan concernant les sorties et l'impact de la formation chez les jeunes.

En termes de valorisation et de communication, différents événements ont été organisés, mais il faut aussi noter :

- Une diversification des supports de promotions des activités du PERF

- La réalisation de 5 productions contribuant à la diffusion scientifique
- L'accueil de chercheurs étrangers
- Un site web présentant les activités du PERF Arbitrage en français et en anglais
- Des relations positives avec des médias de 1^{er} plan

En termes de recherche, la production scientifique doit être soulignée :

- 1 conférence invitée et 18 communications dont 7 avec actes
- 4 articles publiés dans des revues + 4 soumissions
- 5 chapitres d'ouvrage
- 2 productions universitaires (Master et HDR)

b) Perspectives d'avenir

Outre la poursuite et la diversification des travaux de recherche, la principale perspective d'avenir concerne la transformation de l'offre de formation. Une université anglaise, Bucks new University propose déjà un cursus universitaire complet dédié à l'arbitrage. Le bilan des actions de formation, la diversité des acteurs du PERF peuvent permettre la création d'une filière universitaire de professionnalisation des arbitres. Des concertations sont en cours concernant la création d'un master Erasmus Mundus centré sur l'arbitrage proposant une poursuite d'études au niveau international.

Cette filière universitaire aurait deux objectifs :

1) Accompagner la professionnalisation des arbitres :

- Renforcer la formation à l'arbitrage développant chez les arbitres les compétences, spécifiques et transversales, liées à l'exercice de cette activité au sein de championnats nationaux ;
- Accompagner les arbitres dans la construction d'une carrière professionnelle : une professionnalisation dans l'arbitrage et des possibilités de reconversion ou une valorisation de l'arbitrage dans une autre activité professionnelle.

2) Accroître la reconnaissance de l'arbitrage via un diplôme doublement habilité : par le Ministère de l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et la recherche et le Ministère des droits de la femme, de la ville, de la jeunesse et des sports. Un premier contact avec le cabinet du secrétaire d'Etat vient d'être établi.

Géraldine RIX-LIEVRE propose à la fois un projet et une méthode de travail permettant d'investir la question entre 2015 et 2017 pour ouvrir la formation en 2017. Elle précise que la mise en place de ce projet nécessite l'embauche d'un personnel supplémentaire compétent en termes d'enseignement et de recherche. Si le PERF doit prendre en charge l'ensemble du coût relatif à la construction du projet (de 2015 à 2017), une part des coûts de fonctionnement de la filière universitaire (Licence et Master) sera ensuite pris en charge par l'Université, comme pour l'ensemble de son offre de formation. Mais concernant 2015-2017, la question des moyens se pose et donc celle, corolaire, de la recherche de nouveaux partenaires.

Alain SARS juge cette perspective d'avenir intéressante et pense qu'il faut étudier le contenu de cette formation et sa faisabilité économique. Synthèse des formations existantes, complémentarité avec les fédérations, positionnement et progressivité de la formation nécessitent un travail de fond important. Comme le souligne Eric DORE, jusqu'ici, les formations à l'arbitrage étaient du domaine des fédérations. Joël DUME insiste sur le travail de persuasion à effectuer au sein des fédérations à

ce sujet. Géraldine RIX-LIEVRE rappelle qu'il s'agit de travailler en association et non en concurrence. Joël DUME exprime cependant des réserves sur le fait que seuls des arbitres possédant une formation universitaire soit en capacité d'arbitrer du très haut niveau. Géraldine RIX-LIEVRE souligne qu'il ne s'agit pas de restreindre l'accès du haut niveau aux seuls arbitres issus de formations universitaires mais de proposer un parcours favorisant l'insertion dans l'arbitrage de haut niveau et offrant des bases pour une reconversion. Pour Alain BUSSIERE, l'aide à la reconversion des arbitres est d'ailleurs un devoir pour les fédérations.

Alain BUSSIERE annonce que la Région soutiendra ce projet de mutation de l'offre de formation. Dans le contexte de fusion en une grande région Rhône-Alpes Auvergne, un des enjeux stratégiques est d'aider au développement de filières innovantes offrant une visibilité et une reconnaissance à un niveau international.

Après avoir rappelé l'importance de la contribution du Groupe La Poste, Jean Raphael GAITEY alerte sur le fait que le partenariat avec La Poste pourrait être remis en cause à l'horizon 2015 du fait de contraintes budgétaires inhérentes à l'entreprise. Géraldine RIX-LIEVRE demande si cette remise en cause interviendrait malgré l'engagement de Philippe WAHL à soutenir cette perspective de développement discutée lors de sa visite en février 2014.

Alain BUSSIERE appuie le fait que les entreprises s'investissant au sein des fondations bénéficient de crédits d'impôts à hauteur de 66% et que le PERF doit ainsi pouvoir compter sur l'investissement du secteur privé. Jean Raphael GAITEY indique n'avoir jamais eu de reçus fiscaux de la part du PERF Arbitrage. Géraldine RIX-LIEVRE précise que d'une part l'entreprise n'en a jamais fait la demande, d'autre part que le lien entre La Poste et le PERF est malgré tout, pour l'instant, plutôt de l'ordre d'un partenariat – un partenariat contractualisé avec contreparties réciproques. Dans le cadre d'un mécénat en revanche, cela ne poserait pas de problème. Pascale DUCHE évoque la possibilité d'un mécénat par le biais d'une fondation d'entreprise. Jean Raphael GAITEY explique que la fondation d'entreprise du groupe La Poste est basée sur l'écrit et la littérature. Mais d'autres voies de soutien pourraient être envisagées.

Géraldine RIX-LIEVRE propose de continuer à investir la question pour pouvoir proposer des éléments tangibles lors du prochain Conseil de Gestion.